

Suivi des inscriptions des élèves de terminale

- **Mise à disposition de l'outil de « pilotage » pour le chef d'établissement et le professeur principal**

Accès rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves".

Cette rubrique fournit au chef d'établissement des éléments essentiels lui permettant de suivre l'ensemble des élèves tout au long de la procédure Parcoursup : indicateurs et listes nominatives de suivi des candidatures des élèves de terminale de l'établissement.

Les professeurs principaux ont accès aux mêmes indicateurs et aux mêmes listes mais uniquement sur les classes dont ils ont la responsabilité. Le suivi des dossiers des élèves de leur classe par les professeurs principaux est essentiel pour repérer la situation de chaque élève et pour permettre leur accompagnement au fil de la procédure.

- **Statut de boursier certifié de lycée**

Certains élèves sous statut boursier des lycées ne sont pas identifiés comme tel sur Parcoursup. **Il est important de vérifier l'exactitude de ce statut remonté automatiquement dans le dossier Parcoursup du candidat de terminale, pour la mise en œuvre des taux minimum d'accueil des candidats boursiers certifiés de lycée dans les formations.** L'information concernant le statut de boursier est une donnée sensible du dossier des candidats de terminale qui doit être attestée par l'établissement d'origine.

Le chef d'établissement sensibilisera les professeurs principaux sur la nécessité de veiller à l'exactitude du statut de boursier remonté dans Parcoursup en portant à leur connaissance les éléments d'information nécessaires. Si une famille signale un changement de statut, un justificatif sera demandé impérativement.

Si cette information doit être complétée ou corrigée, il convient de le faire via le site de gestion Parcoursup de l'établissement.

Accès : Etablissement d'origine - Elèves - Liste des élèves – Consulter – sélectionner un élève –attester la qualité de boursier.

Suivi et accompagnement des élèves en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant

Dans le cadre du Plan Étudiants et de l'accompagnement de chacun vers la réussite, en concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap, des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour les élèves souhaitant poursuivre des études supérieures :

- **Un référent handicap** est disponible pour chaque formation référencée sur Parcoursup (leurs coordonnées sont précisées sur la fiche de présentation de chaque formation sur Parcoursup). Le rôle de ce référent est de répondre aux questions sur les aménagements possibles pour faciliter votre poursuite d'études. Il peut être sollicité dès le début de la phase national de préinscription. De nombreux établissements détaillent également sur leur fiche de présentation (rubrique accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap) les dispositifs qu'ils mettent en place pour accueillir et accompagner des étudiants en situation de handicap. **Il est fortement conseillé de solliciter le référent handicap de l'établissement avant la saisie des vœux pour connaître les modalités de mise en place des accompagnements.**
- **Une fiche de liaison** qui n'est pas obligatoire, s'adresse à tous les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant qui sont inscrits sur Parcoursup. Accessible depuis le dossier au moment de l'inscription, puis à tout moment dans la rubrique "Profil" pour faciliter et mieux préparer la rentrée étudiante.
Important : cette fiche ne sera pas transmise aux formations et ne sera donc pas utilisée pour l'examen du dossier par les commissions d'examen des vœux. Une formation ne peut pas utiliser le handicap comme élément pour l'examen des vœux. Mais si le candidat souhaite porter à la connaissance des formations des éléments liés à sa situation, il peut le faire dans la rubrique « Ma scolarité » - « Scolarité » - « Éléments liés à ma scolarité ».

La fiche de liaison pourra être utile, si, à partir du 19 mai 2020, le candidat décide de saisir la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), pour demander le réexamen de sa candidature si les réponses des formations reçues ne lui conviennent pas, compte tenu de ses besoins spécifiques.

Pour toutes questions concernant les situations de handicap, il est possible :

- D'envoyer un message via la rubrique contact accessible depuis le dossier candidat. Cette messagerie doit être utilisée pour toutes questions spécifiques sur le dossier personnel.
- De contacter le numéro vert 0 800 400 070 disponible du lundi au vendredi de 10h à 16h. Les conseillers Parcoursup peuvent répondre à toutes les questions sur le fonctionnement de la procédure ou sur les formations et métiers souhaités. Ce service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.
- De consulter les ressources dédiées dans la rubrique « Outils et ressources pour l'accompagnement des lycéens et l'information des familles » de l'Hebdosup.

Les Tchats Parcoursup

Pour accompagner les candidats dans les moments clés de la procédure et sur différentes thématiques, Parcoursup propose [des tchats](#) hebdomadaires, qui permettent de poser des questions sur le fonctionnement de la procédure et les formations intégrées à la plateforme.

Fiche avenir

L'ouverture du module « Fiche Avenir » sur Parcoursup **est prévue le 1^{er} mars** : les enseignants, professeurs principaux et chefs d'établissement pourront renseigner ou vérifier les éléments sur la fiche Avenir de chaque élève de terminale **jusqu'au 2 avril 2020 au plus tard**.

Le site de simulation

Le site de simulation est accessible à l'adresse suivante : <https://simulation.parcoursup.fr>.

Des comptes tests de candidats fictifs permettent aux professeurs principaux d'organiser des sessions opérationnelles.

Un accès est proposé aux formations d'accueil intéressées pour savoir quelles sont les interfaces candidats.

Une fiche pratique pour chaque type d'usage (Lycées / formations d'accueil) expliquant l'accès et l'usage du site de simulation sera prochainement mise en ligne sur le site de gestion Parcoursup.

Brèves du CRES

Pour valider son année de PASS et intégrer le cycle santé, le candidat doit aussi valider les ECTS de l'option disciplinaire. S'il n'est pas admis en études de santé mais valide son année, il pourra passer en L2 de l'option disciplinaire et retenter s'il le souhaite l'entrée en études de santé avec sa L2 validée. Le choix d'une ou plusieurs options disciplinaires du PASS doit donc être mûrement réfléchi et s'effectuer en fonction des points forts, de l'appétence pour le domaine disciplinaire envisagé et du projet du candidat.

Dans son dossier Parcoursup, le candidat a la possibilité de faire une simulation de bourses de l'enseignement supérieur. Cette simulation ne dispense pas de faire la demande de bourses et/ou logements : elle doit se faire du 15 janvier au 15 mai 2020 via le Dossier Social Etudiant (DES) sur le site messervices.etudiants.gouv.fr.

Rappel : Calendrier

Depuis le 22 janvier : ouverture du numéro vert destiné à renseigner les candidats (0800 400 070)

- **Du 22 janvier au 12 mars 2020** : inscription et saisie des vœux sur parcoursup.fr et ouverture du numéro vert destiné à renseigner les candidats
- Jusqu'au 2 avril 2020 : les futurs étudiants apportent les derniers éléments demandés par les formations et confirment leurs vœux
- 19 mai 2020 : consultation des premières réponses des formations aux vœux des candidats
- Du 17 au 24 juin 2020 : suspension de la procédure pendant les épreuves écrites du baccalauréat
- Du 25 juin au 11 septembre 2020 : la phase complémentaire est ouverte.

Outils et ressources (liens)

- site etudiant.gouv.fr (onglet accompagnement – étudiant en situation de handicap).
- publication ONISEP "[Des études supérieures à l'emploi](#)", dans la collection [Handi +](#)
- [Fiche élève : L'accompagnement des candidats en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant](#)
- Site Parcoursup sur <https://gestion.parcoursup.fr>
- site eduscol
- [Guide pratique « Parcoursup 2020 : l'accompagnement des lycéens tout au long de la procédure »](#)
- [Diaporama Parcoursup 2020](#)
- [Parcoursup 2020 : le calendrier en 3 étapes](#)
- [Terminales2019-2020](#)
- Quandjepasselebac.education.fr
- Monorientationenligne.fr
- Secondes-premieres2019-2020.fr
- [Les nouvelles voies d'accès aux études de santé / les modalités d'admission](#)
- [Vademecum "l'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique"](#)
- [Vademecum "l'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle"](#)
- [Des MOOC pour entrer dans l'enseignement supérieur](#)